





# Bordereau de signature

## ARR2019\_0038



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/02/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	28/02/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-02-28)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES/ SERVICE ACTION SOCIALE  
REF : LK/SBL

ARR2019\_ 0038

## ARRETÉ

**OBJET: DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6, R123-7 et R123-15,

**VU** l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 relatif à la désignation des membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** l'arrêté n°0070 du 12 mai 2015 portant modification de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014,

**VU** l'arrêté n°0130 du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014,

**VU** l'arrêté n°0053 du 22 mars 2018 portant modification de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014,

**VU** la démission, par courrier du 15 décembre 2018, de Madame Claude CHARRON, représentant les Restaurants du Cœur, de ses fonctions de membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, le membre démissionnaire,

**VU** la candidature de Madame Michelle MERY, Responsable des Restaurants du Cœur de Torcy et Saint Thibault,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014, en ce sens,

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 est modifié comme suit :

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°

0038

portant sur DÉSIGNATION DES MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION.

**ARTICLE 2 :** Madame Michelle MERY, Responsable des Restaurants du Cœur de Torcy et Saint Thibault, est nommée en qualité de représentante d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**ARTICLE 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 demeurent inchangées.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Torcy,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame Michelle MERY.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 20 FEV. 2019



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 28 FEV. 2019

Affiché le 28 FEV. 2019

Notifié le 28 FEV. 2019

Publié le 28 FEV. 2019

2/2

